

## PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **15 mai et 12 juin** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. *Bienvenue à tous !*



## 2<sup>E</sup> VERSEMENT DE TAXES / 21 MAI 2023

Il vous est possible de procéder à votre 2<sup>e</sup> versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèque et ce, avant le 21 mai 2023. Pour les paiements électroniques, n'oubliez pas de vérifier si vous avez bien fait le changement de votre numéro de matricule tel qu'indiqué dans les bulletins précédents.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS – LA RIVERAINE -

- **Samedi le 6 mai – 19h30**, CONCERT INTIME - « Sous un vent de changement » par L'Ensemble vocale **Synergie**, billets au coût de 15\$ (gratuit pour les 12 ans et moins) en vente chez Kadorama, au bureau municipal ainsi qu'à : [ensemblevocalsynergie@outlook.com](mailto:ensemblevocalsynergie@outlook.com)
- **Dimanche 7 mai – 14h00**, CONCERT INTIME - « Sous un vent de changement » par L'Ensemble vocale **Synergie**, billets au coût de 15\$ (gratuit pour les 12 ans et moins) en vente chez Kadorama, au bureau municipal ainsi qu'à : [ensemblevocalsynergie@outlook.com](mailto:ensemblevocalsynergie@outlook.com)
- **Vendredi 26 mai – 20h00**, SPECTACLE « **Le P'tit Belliveau** » en collaboration avec L'Oeil de la tempête, billets au coût de 20\$ à <https://lepointdevente.com/billets>
- **Mardi 6 juin – 10h00**, Conférence sur l'aide médicale à mourir, avec le Dr Georges L'Espérance, neurochirurgie et président de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité. **Entrée gratuite, réservez au 418-851-6107**



## TONTE DU GAZON EN BANDE RIVERAINE

Une campagne de sensibilisation et du porte-à-porte ont été menés en 2021 et 2022 afin de conscientiser les citoyens à l'enjeu de la tonte de gazon dans la bande riveraine. La Municipalité, dans une approche collaborative, désire ainsi donner la chance aux citoyens de s'adapter et d'améliorer leur comportement en la matière. Or, trop de tonte se fait encore dans ces milieux fragiles. Considérant que la tonte réduit la résilience face à l'érosion, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges s'est dotée d'un règlement afin d'encadrer cette pratique et d'ajouter cette mesure à sa boîte à outils préventive. Règle générale : **sur toute propriété adjacente au fleuve Saint-Laurent, la tonte est interdite dans les 10 premiers mètres de la rive.** Vous retrouverez le règlement 496 à l'adresse suivante :

<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/storage/2023/03/RREG496r.pdf>



## NOUVEAU POUR LE SERVICE DE TERRAIN DE JEUX Saison été - 2023

Pour la saison estivale 2023, les inscriptions auront lieu entre le 24 avril et le 12 mai.

**Nouveauté** - Le Service de terrain de jeux (maternel 5 ans complété à 12 ans) sera donné par la ville de Trois-Pistoles et l'inscription s'effectuera auprès de la **ville de Trois-Pistoles**, dont voici l'adresse. <https://www.ville-trois-pistoles.ca/pages/culture-sports-et-loisirs/sports-et-loisirs/service-de-terrain-de-jeux>

Notez qu'il s'agit d'une saison exploratoire, la possibilité d'offrir le service unifié sera évalué à la fin de l'été 2023. Prendre note qu'il est indiqué que les inscriptions se feront en ligne, tel qu'indiqué ci-bas. Vous pouvez déjà vous créer un compte sur la plateforme ainsi il sera plus rapide de faire l'inscription au moment venu. <https://www.sport-plus-online.com/>. et choisir ville de Trois-Pistoles. Si vous désirez le service de garde, il faudra le mettre aussi dans le panier.



## PROJETS MUNICIPAUX À VENIR

### **Bureau d'information touristique et halte municipale**

La construction de nouvelles salles de bain publiques a été réalisée en 2022. Les travaux sont maintenant terminés. Une revitalisation du site est également prévue pour l'été 2023. Parmi les améliorations prévues, notons l'ajout de tables à pique-nique et de poubelles pour maintenir la propreté des lieux, la réparation du belvédère, la destruction de bâtiments obsolètes, l'ajout d'ornements floraux, l'installation d'un module de jeux et plus encore. Notons que le projet est rendu possible grâce au Fonds de vitalisation de la MRC Les Basques, lequel a permis d'obtenir une aide financière non-remboursable de 48 092\$.

### **Parc canin / implantation au Sud du terrain récréatif de la Grève Morency**

Le projet de parc canin prévu en 2022 a dû être reporté en raison d'un calendrier trop chargé. Toutefois, le début des travaux est prévu dès la fonte des neiges. Les travaux de préparation de terrain seront effectués en régie interne alors que l'installation des clôtures sera effectuée par Rioux Paysagistes, dont les services ont été retenus suite au dépôt des soumissionnaires intéressés. C'est d'ailleurs avec grand plaisir que nous annonçons l'octroi du contrat à l'entreprise locale. Le projet est estimé à un peu plus de 50 000\$, dont les aides financières non-remboursables proviennent du Fonds de vitalisation de la MRC Les Basques et de la Caisse Desjardins des Basques ainsi que des fonds réservés au projet parmi le budget municipal d'immobilisation.

### **Travaux d'amélioration et d'adaptation de La Riveraine (ancienne église)**

Grâce au programme d'aide financière PRIMA, des travaux auront lieu ce printemps et en début de période estivale. Notons entre autres la construction d'une salle de bain adaptée pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée nord du bâtiment, le rehaussement de 12 pouces du garde-corps du jubé (afin d'obtenir 42 pouces) afin de rencontrer les exigences des assureurs et de la Régie du Bâtiment du Québec ainsi que le rafraîchissement ou la reconstruction de la rampe d'accès handicapée selon les sommes disponibles. À noter qu'une entrée électrique de 200 ampères a également été installée en janvier 2023 afin de pouvoir accueillir des spectacles. Soulignons également que la construction de la salle de bain adaptée a été confiée à Construction Michaël Bérubé Inc., à la suite d'une demande d'appels d'offre auprès des entrepreneurs locaux. Un grand merci à l'entreprise pour son intérêt envers le projet ! Notons que l'aide financière non-remboursable accordée est de 43 500\$.

### **Installation de numéros civiques réfléchissants (phase 2 de 3)**

L'installation de près de 200 numéros civiques réfléchissants a été effectuée en 2022 dans les secteurs de rangs afin de faciliter les services d'urgence en secteurs éloignés. Une phase 2 du projet, prévue pour le printemps et l'été 2023 s'avère une continuité de ce projet touchant cette fois-ci les secteurs de grèves pour près de 300 adresses. La phase 3 de 3, quant à elle, sera effectuée en 2024 pour le reste des secteurs visés, soit une autre portion comportant près de 300 adresses additionnelles. Le coût de ce projet global est estimé à près de 31 000 \$ taxes nettes.

## MAI, MOIS DE L'ARBRE

Veuillez prendre note que la distribution des arbres se fera le **vendredi 19 mai de 9h00 à 12h00**, au garage municipal situé au 2, 2<sup>e</sup> rang du Centre.

Nous procéderons de nouveau à la distribution d'une variété d'arbres selon ce que le producteur/expéditeur aura convenu de nous acheminer. Malgré nos recommandations, nous n'avons pas le contrôle sur les variétés et quantités qui nous seront expédiées.

Par souci d'équité et de disponibilité d'arbres, nous ne pouvons prendre les réservations.

La règle de distribution se fera de la façon suivante : **Premier arrivé, Premier servi** et les quantités auxquelles chacun aura droit dépendront des quantités qui nous seront livrées.



## URBANISME : ABRI D'AUTO TEMPORAIRE & DEMANDE DE PERMIS

**Abri d'auto temporaire** : À noter qu'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé jusqu'au 15 mai. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite

### **Demande de permis :**

Pensez à déposer votre demande de permis AVANT le début de vos travaux. Rendez-vous à l'adresse <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/permis/> pour vérifier quel type de demande est requise pour votre projet.

## PREMIÈRE ÉDITION DE LA CAMPAGNE « ADOPTE TA RIVE »

Chaque printemps, on le sait, les rives sont souvent sales et on y retrouve des déchets ramenés par le ressac ou bien les vents lors des fontes printanières.

Il est aussi reconnu que certains secteurs sont très piétonniers et que beaucoup prennent des marches de façon régulière dans le même secteur.

Pourquoi ne pas transporter un petit sac dans sa poche pour y récupérer les objets échoués sur la rive afin d'éviter que les déchets ne retournent dans les cours d'eau en plus de contribuer à rendre le milieu plus vert et plus propre ?

L'objectif de cette première campagne est de contribuer à cette grande corvée collective pour un fleuve, une rivière et des cours d'eau plus propres. Des prix seront offerts pour le secteur ou l'équipe ayant connu la plus marquante amélioration avec photos à l'appui.

- **Grand prix pour l'implication en groupe** : 150\$  
*Éléments requis* : photo témoignant d'une corvée collective organisée ainsi que les noms et coordonnées des participants
- **Grand prix pour l'amélioration du milieu** (avant/après) : 75 \$  
*Éléments requis* : une photo prise avant le nettoyage et une photo après ramassage et noms et coordonnées des participants
- **Prix de participation individuel** : 25\$ (tirage au sort parmi les participants inscrits dans les deux catégories précédentes). *Éléments requis* : photos et soumission de la candidature.



Nous vous invitons à nous transmettre les photos et coordonnées des participants, un bref résumé de la démarche ainsi que la fréquence des ramassages effectués pendant la période de validité du concours. Envoyez le tout à [concours@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:concours@notredamedesneiges.qc.ca) Le concours se déroulera jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2023. Le dévoilement des gagnants et la remise de prix se feront au courant du mois de juin. Les gagnants seront annoncés dans les publications municipales. Merci de votre participation !

## INVITATION À UNE CORVÉE DE RAMASSAGE EN BORD DE FLEUVE – LE 13 MAI À 13H00

Le 13 mai prochain à 13h00, le directeur général se rendra dans le secteur de la rue de la Grève pour faire un ramassage bénévole dans le cadre de "Adopte ta rive". Ce dernier vous invite à le rejoindre pour une grande corvée amicale en après-midi. Ceux et celles qui y participeront seront automatiquement éligibles au grand prix pour la corvée de groupe avec prise de présence et coordonnées en début d'activité. C'est donc un rendez-vous au parc des battures sur la rue de la Grève (près du viaduc du CN), le 13 mai à 13h00. L'objectif est de se rendre minimalement à la grève Morency par la suite. Si la taille du groupe le permet, il sera aussi envisageable de former deux petites factions pour atteindre la route du Sault le long de la rivière et du sentier national. Tout dépendra cependant de la météo et du nombre de participants. Notez que chacun y va à son rythme, petits, jeunes, grands et moins jeunes. L'objectif est de se rassembler pour une cause commune. Ensemble pour un fleuve et une rivière propres !

\*\*\*En cas de pluie, l'événement pourrait être reporté. Suivez notre Facebook ! \*\*\*

## CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

Avis public donnée par la soussignée – Que la MRC Les Basques a délivré le certificat de conformité à l'égard du Règlement no 488 modifiant le Règlement 179 du plan d'urbanisme afin d'y projeter une nouvelle rue dans le secteur du 3e rang Ouest de Notre-Dame-des-Neiges en date du 30 novembre 2022. Ledit règlement est et il est disponible pour consultation aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site Internet de la municipalité au [www.notre-dame-des-neiges.qc.ca](http://www.notre-dame-des-neiges.qc.ca).

Avis public donnée par la soussignée – Que la MRC Les Basques a délivré le certificat de conformité à l'égard du Règlement no 494 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de-Dame-des-Neiges en date du 20 avril 2023. Ledit règlement est en vigueur et il est disponible pour consultation aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site Internet de la municipalité au [www.notre-dame-des-neiges.qc.ca](http://www.notre-dame-des-neiges.qc.ca).

Donné par Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière à Notre-Dame-des-Neiges, ce 24 avril 2023

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Les VENDREDIS après-midi, le bureau administratif est fermé

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)

## **FEUX D'ARTIFICES & FEUX À CIEL OUVERT – RÈGLEMENT MUNICIPAL**

Nous désirons vous rappeler que selon l'article 2 du règlement no 230, il est défendu à toute personne d'allumer, de faire allumer ou de permettre de faire un brûlage ou un feu en plein air ou de feux d'artifice sans avoir obtenu, au préalable, un permis émanant du directeur du service de la protection contre les incendies de la ville de Trois-Pistoles ou de son représentant dûment autorisé. Selon l'article 7, dudit règlement, malgré l'interdiction de l'article 2, un feu peut toutefois être allumé sans permis dans les conditions suivantes :



- 1- Gril et barbecue.
- 2- Le foyer extérieur doit posséder une grille pare-étincelle devant l'âtre et au sommet de la cheminée.
- 3- Le foyer doit être installé à au moins 4 mètres (13.12 pieds) de tous bâtiments et arbres.
- 4- Le foyer doit être installé à au moins 122 cm (4 pieds) de tous matériaux combustibles (table, chaise, patio, etc.).
- 5- Le plancher doit être conçu de matériaux incombustibles et se prolonger d'au moins 450 mm (1.5 pied) tout le tour du foyer.
- 6- Seuls le bois naturel (branche et feuille) ainsi que du papier devront être utilisés pour la combustion et l'allumage (pas de bois peint, pas d'huile, pas de déchets domestiques, etc.).
- 7- Dans un contenant à l'épreuve du feu d'un diamètre maximal de 1.10 mètre et muni d'un pare-étincelles sur le dessus et installé à 7.62 mètres de tout bâtiment et/ou de matériaux combustibles.  
De plus, nous comptons sur votre civisme afin de ne pas incommoder vos voisins avec la fumée selon la direction du vent. Par conséquent, si votre fumée incommode procéder à l'extinction immédiatement.
- 9- Vous devez prévoir un extincteur portatif et/ou un boyau d'arrosage prêt à être utilisé à proximité du feu pour l'extinction rapide si nécessaire.
- 10- Ne jamais laisser le feu sans surveillance d'une personne adulte responsable.
- 11- Le propriétaire du bâtiment est le seul responsable. Il doit aviser tous ses locataires de l'existence du règlement no 230 et les obliger à le respecter.
- 12- Il est de votre responsabilité de prendre connaissance du règlement no 230 sur les brûlages de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Malgré l'émission et l'obtention d'un permis et malgré l'article 7, aucun feu ne peut être allumé, sous aucune considération, lorsque les conditions climatiques dangereuses sont présentes tels des vents forts ou soufflants par rafales.



Pour une demande de permis, veuillez contacter le directeur du service des incendies, au 418-851-2219.

## **COLLECTE DES ENCOMBRANTS 30 MAI OUVERTURE ÉCOCENTRE 3 MAI**

La collecte des encombrants s'effectuera le **MARDI 30 MAI**. Par le fait même, nous vous recommandons de bien vouloir sortir vos encombrants le soir précédant la collecte. Il est aussi recommandé de séparer le métal du reste des encombrants afin de faciliter la collecte.

Quels sont les gros rebuts collectés ? Meubles de maison ou de parterre, appareils ménagers, tapis, éviers, baignoires, réservoirs d'eau chaude, barbecues sans bonbonne de gaz, matelas. Où iront les gros rebuts collectés ? Les matières sont destinées à l'enfouissement au site de Cacouna. Notez que les objets pouvant être recyclés à votre Écocentre ne seront pas ramassés lors de cette collecte.

Quels sont les principaux résidus qui ne seront pas acceptés dans la collecte des encombrants ? Les débris de construction et de démolition (par exemple : bois, porte, fenêtre, gypse, bardeau, brique, ciment, asphalte), les résidus verts, tels que branches, pelouse, plants ou feuilles, les pneus et pièces d'automobile, les résidus commerciaux, industriels ou agricoles et les matières contaminées ou dangereuses ne seront pas ramassées.

Le saviez-vous ? Votre Écocentre, situé au 2, route à Cœur à Notre-Dame-des-Neiges, accepte que vous y déposiez une quantité limitée de certains types de débris de construction et de démolition : vérifiez les conditions qui s'appliquent au 418 851-1366. Votre Écocentre accepte également les résidus verts, électroménagers métalliques (ex. réfrigérateurs) et les équipements électroniques\*. \*(tels que téléviseur, télécopieur, téléphone, chaîne stéréo, baladeur, jeu vidéo, appareil photo numérique, photocopieur, ordinateur et leurs accessoires). Celui-ci est ouvert depuis le **3 MAI**, du mercredi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.